



Pèlerinage du diocèse à Lourdes

Dimanche 24 avril au vendredi 29 avril 2022

INSCRIPTION : avant le dimanche 20 février 2022

Toute inscription reçue après le dimanche 20 février 2022 sera mise sur liste d'attente.

L'inscription se fait exclusivement par internet : www.catholique78.fr/lourdes

Possibilité de règlement en 1, ou 3 fois. Le paiement en ligne par carte bancaire est à privilégier.

En cas de paiement par chèque(s) (à l'ordre de BIPEL, Versailles pèlerinages), le règlement est à adresser à : **Service diocésain des pèlerinages, 16 rue Mgr Gibier 78000 Versailles**. Indiquer le numéro de dossier au dos du chèque.

En cas de difficultés rencontrées lors de l'inscription, contacter le : Service diocésain des pèlerinages.

Permanences les lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 - Tél. : 01 30 97 67 61 - pelerinages@catholique78.fr

Option à choisir : Prix forfaitaire : voyage + hôtel 3 * en pension complète**

Catégorie :	1 – voyage en TGV (*)	2 - voyage en car
Prix forfaitaire en chambre double	552 €	399 €
Supplément chambre individuelle (selon disponibilité)	180 €	150 €
Enfant jusqu'à 2 ans partageant la chambre de ses parents	0 €	0 €
Enfant de 3 à 6 ans partageant la chambre de ses parents	330€	235€
Enfant de 7 à 12 ans partageant la chambre de ses parents	370 €	265 €
Enfant de 13 à 17 ans inclus partageant la chambre de ses parents	435 €	300 €

(*)TGV dans la limite des places disponibles

Ce prix comprend par personne :

- le transport Paris - Lourdes et retour en TGV ou depuis les Yvelines en autocar « grand tourisme » (selon catégorie choisie)
- le transfert de la gare de Lourdes à l'hôtel pour les pèlerins voyageant en TGV (et vice versa) ;
- le séjour en pension complète (chambre à deux lits, avec douche et toilettes privées), du dîner du dimanche 24 avril au déjeuner (panier repas) du vendredi 29 avril ;
- le foulard, le livret du pèlerin et la contribution au sanctuaire ;
- la garantie annulation (téléchargeable sur le site) ;
- les assurances : assistance - rapatriement, bagages et responsabilité civile.

Ce prix ne comprend pas :

- les boissons, les cafés, les extras et les dépenses à caractère personnel et les pourboires
- les offrandes pour les célébrations ;
- le pique-nique, tiré du sac, pour le déjeuner du voyage aller le dimanche 24 avril.
- L'entrée au SPECTACLE BERNADETTE : 35€ à régler au moment de l'inscription dans la limite des places disponibles.

Conditions d'annulation :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec avis de réception, adressée au :

Service diocésain des pèlerinages - 16 rue Mgr Gibier - 78000 VERSAILLES.

La date de réception de la lettre recommandée est retenue en cas de litige pour calculer les frais d'annulation et le montant à rembourser. Les frais d'annulation sont calculés sur la base d'une somme forfaitaire et/ou en pourcentage du prix total du voyage, en fonction du nombre de jours entre la date de réception de l'annulation et la date de départ comme suit :

Date d'annulation	Frais d'annulation
Avant le 25 mars 2022	60 € non remboursables
Du 25 mars au 3 avril 2020 inclus	25% du coût total (avec minimum de 60€)
Du 4 avril au 15 avril 2020 inclus	50% du coût total
Du 17 avril au 22 avril 2022 inclus	75% du coût total
Après le 22 avril 2022	90% du coût total

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du participant pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement.

La Garantie Annulation incluse dans le prix du pèlerinage couvre l'annulation en cas de force majeure, c'est-à-dire :

- En cas de maladie, accident ou décès :
 - de vous-même, de votre conjoint (de droit ou de fait), de la personne vous accompagnant ;
 - de vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint ou ceux de la personne vous accompagnant ;
 - de vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles.

La garantie ne fonctionne que si la maladie interdit formellement de quitter le domicile, nécessite des soins médicaux et empêche tout déplacement par ses propres moyens.

- En cas d'incendie, dégâts des eaux obligeant la personne à rester sur place (à condition que l'importance des dégâts nécessite votre présence et qu'ils se soient produits dans les 48 heures précédant le départ).

Cette garantie annulation est possible pour les motifs énumérés ci-dessus à l'exclusion de tout autre.

Dans les cas susmentionnés *Bipel Versailles Pèlerinages* étudiera le remboursement des frais d'annulation précisés ci-dessus sur présentation des justificatifs nécessaires (certificat médical, récépissé de la Cie d'assurances, etc.). Cependant, pour toute annulation, 60 € seront retenus pour les frais engagés.

COVID-19 ou autre pandémie

- Annulation du fait de l'organisateur : remboursement intégral
- Annulation du fait du participant, consécutif soit à un test PCR positif datant de moins de 7 jours, soit à une déclaration CPAM de cas contact soumis à isolement obligatoire dont l'échéance et postérieur ou égal au 24 avril : l'annulation est couverte par la « garantie maladie, accident ou décès » définie ci-dessus.

Renseignements complémentaires

Le pèlerinage diocésain vous propose et valide un programme. Toute initiative prise en dehors de ce programme et à l'insu du directeur du pèlerinage ne sera pas couverte par notre assurance.

Précisions pour le départ :

Les horaires, lieux de rendez-vous et autres informations pratiques vous parviendront, environ deux semaines avant le départ.

1 - Besoins : Déplacement, mobilité

A Lourdes, même si les hôtels ne sont pas très loin du sanctuaire, nous devons marcher beaucoup (environ 6km/jour). Si vous avez des difficultés à vous déplacer, n'hésitez pas à demander un fauteuil roulant ou un déambulateur en cliquant sur la case prévue à cet effet sur le bulletin d'inscription. Vous pouvez aussi apporter un siège pliant ou le louer sur place.

Vous avez besoin d'être accompagné

1/ Votre handicap – *malvoyance, surdit , station debout et/ou marche p nible, difficult    s'orienter* – peut  tre pris en charge par un Ange Gardien : vous signalez votre besoin lors de votre inscription.

2/ Si votre handicap est plus important :

. soit vous venez avec une personne de confiance qui s'occupe de vous et qui sera votre « Ange Gardien »

. soit vous vous inscrivez   l'Hospitalit  avec le groupe des « Personnes accompagn es » et vous pourrez  tre log  en h tel.

Attention : La r servation d'un fauteuil roulant doit  tre faite imp rativement avant le d part.

2 - Volontariat : service, responsabilit 

Anges Gardiens :

Certains p lerins ont besoin d'aide lors de leurs d placements.

Nous recherchons des p lerins en bonne sant , capables de les accompagner et/ou de pousser un fauteuil roulant. Ils seront leur « ange gardien » pendant tout ou partie du p lerinage. Si vous  tes volontaire, signalez votre disponibilit  sur le bulletin d'inscription.

Responsables :

Pour faciliter le d roulement du p lerinage, vous accepteriez d' tre responsable pour un car et/ou correspondant pour votre h tel, mentionnez votre proposition sur le bulletin d'inscription. Vous serez contact s par la direction dioc saine des p lerinages, selon les besoins.